

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6  
FAX pour soumissions: (514) 496-3822

**SOLICITATION AMENDMENT**  
**MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**  
Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Place Bonaventure, portail Sud-Est  
800, rue de La Gauchetière Ouest  
7<sup>ème</sup> étage  
Montréal  
Québec  
H5A 1L6

<b>Title - Sujet</b> Camp de Voile Lanaudière	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> W3380-14Z009/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> W3380-14-Z009	<b>Date</b> 2015-02-27
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$MTA-309-13131	
<b>File No. - N° de dossier</b> MTA-4-37246 (309)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-03-13</b>	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Paradis, Mary	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> mta309
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (514) 496-3874 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (514) 496-3822
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE URSC (EST) GARNISON ST JEAN C.P 10 Succursale Bureau-chef Richelain Québec JOJ 1R0 Canada	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation

W3380-14Z009/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

W3380-14-Z009

Amd. No. - N° de la modif.

001

File No. - N° du dossier

MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur

mta309

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

---

**APPORTER À LA DEMANDE DE PROPOSITION LE CHANGEMENT SUIVANT:**

**Ajouter:**

Des clauses de l'invitation ont été ajoutées car omises lors de la première parution.

- Tous les termes et conditions restent les mêmes.

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....	2
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	2
1.2 ÉNONCÉ DES BESOIN .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
1.4 ACCORDS COMMERCIAUX.....	2
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....	2
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.....	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	5
2.5 LOIS APPLICABLES .....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	7
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	8
PARTIE 5 – ATTESTATIONS.....	8
5.1 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT .....	8
PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....	9
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ .....	9
6.2 ÉNONCÉ DES BESOIN .....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
6.4 DURÉE DU CONTRAT.....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	11
6.7 PAIEMENT .....	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION .....	13
6.9 ATTESTATIONS .....	13
6.10 LOIS APPLICABLES .....	13
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	14
ANNEXE « A » .....	15
ÉNONCÉ DES BESOIN .....	
ANNEXE « B » .....	20
FIXATION DE PRIX	

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité pour ce besoin.

### **1.2 Énoncé des Besoin**

Le besoin est décrit en détail à l'Annexe 'A'.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

### **1.3 Accords commerciaux**

Ce besoin est exempt des dispositions de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

« Pour ce besoin, une préférence est accordée aux produits et(ou) aux services canadiens. »

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2014-09-25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : Soixante (60) jours  
Insérer : Quatre vingt dix (90) jours

## 2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

### 2.2.1 Améliorations apportées aux besoins pendant la demande de soumissions

Les soumissionnaires qui estiment qu'ils peuvent améliorer, techniquement ou technologiquement, le devis descriptif ou l'énoncé des travaux contenus dans la demande de soumissions, sont invités à fournir des suggestions par écrit à l'autorité contractante identifiée dans la demande de soumissions. Les soumissionnaires doivent indiquer clairement les améliorations suggérées et les motifs qui les justifient. Les suggestions, qui ne restreignent pas la concurrence ou qui ne favorisent pas un soumissionnaire en particulier, seront examinées à la condition qu'elles parviennent à l'autorité contractante au plus tard sept (7) jours avant la date de clôture de la demande de soumissions. Le Canada aura le droit d'accepter ou de rejeter n'importe quelle ou la totalité des suggestions proposées.

## 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

#### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) et les [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

#### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins trois (3) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## **2.5 Lois applicables**

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la Province de Québec, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## **PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS**

### **3.1 Instructions pour la préparation des soumissions**

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Section I : Soumission technique ( 2 copies papier)

Section II : Soumission financière ( 1 copie papier)

Section III : Attestations ( 1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les ministères organismes fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

#### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

#### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

### **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

#### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.
- c) L'équipe d'évaluation devra d'abord déterminer si deux soumissions ou plus sont accompagnées d'une attestation valide de contenu canadien. Si c'est le cas, seulement les soumissions accompagnées d'une attestation valide seront évaluées selon le processus d'évaluation, sinon toutes les soumissions reçues seront évaluées. Si des soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, et qu'il reste moins de deux soumissions recevables accompagnées d'une attestation valide, l'équipe poursuivra l'évaluation des soumissions accompagnées d'une attestation valide. Si toutes les soumissions accompagnées d'une attestation valide sont déclarées non recevables, ou sont retirées, alors toutes les autres soumissions reçues seront évaluées.

##### 4.1.1 Évaluation technique

###### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Critères techniques obligatoires tels que stipulés à l'Annexe 'A' – Énoncé de besoins.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE IRA SUR LES LIEUX DU SOUMISSIONNAIRE RECEVABLE LE MOINS DISANT AFIN DE VALIDER LA CONFORMITÉ DU SITE ET DES SERVICES PROPOSÉS AVEC L'ÉNONCÉ DES BESOINS D'ANNEXE 'A' DU PRÉSENT DOCUMENT. À DÉFAUT DE SE CONFORMER EN TOTALITÉ AVEC LES EXIGENCES CONTENUES DANS L'ANNEXE CI-HAUT MENTIONNÉE, LA SOUMISSION SERA REJETÉE.

SI NON CONFORME, NOUS CONTINUERONS CE PROCESSUS D'ÉVALUATION AVEC LE PROCHAIN PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE JUSQU'AU TEMPS QU'ON TROUVE LE SOUMISSIONNAIRE RECEVABLE.

##### 4.1.2 Évaluation financière

Le prix évalué des soumissions sera déterminé selon les quantités fournies à l'Annexe B – Fixation de prix .

L'évaluation financière sera fait par article pour chaque année.

Exemple 2015 : Pour un service spécifique : Quantité x prix unitaire = coût total pour le service.

Les coûts de tous les services seront le prix total pour 2015.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Ce calcul de prix total sera fait pour chaque année. La somme de tous les trois années pour tous les services seront additionnées pour obtenir le plus bas soumissionnaire.

DES PRIX SONT REQUIS POUR TOUS LES 3 ANNÉES (2015-2018). À DÉFAUT DE QUOI, SA SOUMISSION SERA REJETÉE.

Clause du *Guide des CCUA* [A0222T](#) (2014-06-26) Évaluation du prix

## 4.2 Méthode de sélection

### 4.2.1. Méthode de sélection - critères techniques obligatoires

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat

## PARTIE 5 – ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

### 5.1 Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de se conformer à la demande de l'autorité contractante et de fournir les attestations dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité – renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées [2003](#). Les renseignements connexes, tel que

requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

### **5.1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) » ([http://www.travail.gc.ca/fra/normes\\_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml](http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml)) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](#).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « [soumissionnaires à admissibilité limitée](#) » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

### **5.1.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

#### **5.1.3.1 Attestation du contenu canadien**

Clause du Guide des CCUA [A3050T](#) (2014-11-27) Définition du contenu canadien.

#### **5.1.3.2 Statut et disponibilité du personnel**

Clause du Guide des CCUA [A3005T](#) (2010-08-16) Statut et disponibilité du personnel

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Les exigences relatives à la sécurité ne s'applique pas pour ce contrat.

### **6.2 Énoncé des Besoin**

Le fournisseur doit fournir des services d'hébergement, d'alimentation et d'entreposage et des facilités nécessaires à la conduite de stages de voile (embarcation moteur et de canot) pour les cadets de la Marine de la Région de l'Est qui aura lieu dans la région de Lanaudière, P. Québec et en conformité à l'Annexe 'A' – L'Énoncé de besoins.

### **6.3 Clauses et conditions uniformisées**

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](#)

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

### **6.3.1 Conditions générales**

[2010C \(2014-09-25\) Conditions générales - services \(complexité moyenne\) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.](#)

### **6.4 Durée du contrat**

#### **6.4.1 Période du contrat**

La période du contrat est du 01 avril 2015 au 31 mars 2016 inclusivement.

#### **6.4.2 Option de prolongation du contrat**

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour 2 (deux) périodes supplémentaires d'une année chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

### **6.5 Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom : MARY PARADIS  
Titre : ACTING SUPPLY SPECIALIST  
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada  
Direction générale des approvisionnements  
Direction : QUEBEC REGION  
Adresse : 800 rue de la Gauchetière, ouest  
Montréal, Québec  
Téléphone : (514) 496-3874  
Télécopieur : (514) 496-3822  
Courriel : [mary.paradis@pwgsc.gc.ca](mailto:mary.paradis@pwgsc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (À être divulgué à la passation du marché)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6. Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2012-2](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada

### 6.7. Paiement

#### 6.7.1 Base de paiement - prix ferme, prix unitaire(s) ferme(s) ou prix de lot(s) ferme(s)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés à l'annexe B – Fixation de prix, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$. Les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

### 6.7.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_ \$ (Sera complété à la passation du contrat). Les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a. lorsque 75 p. 100 de la somme est engagée, ou
  - b. quatre (4) mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c. dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux, selon la première de ces conditions à se présenter.
3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### 6.7.3 Limite de prix

Clause du *Guide des CCUA* [C6000C](#) (2011-05-16) , Limite de prix

### 6.7.4 *Clause du Guide des CCUA* :[H1001C](#) (2008-05-12) Paiements multiples

### 6.7.5 Option de prolongation du contrat

Durant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de \_\_\_\_\_ \$ ([pour l'année 2016 -2017](#)) pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

Durant la période de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme de \_\_\_\_\_ \$ ([pour l'année 2017 -2018](#)) pour effectuer tous les travaux relatifs à la période de prolongation du contrat.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

## 6.7.6 Clauses du Guide des CCUA

A9117C (2007-11-30) T1204 - demande directe du ministère client  
C0100C (2010-01-11) Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou)  
services commerciaux

## 6.8 Instructions relatives à la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
  - A. L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

## 6.9 Attestations

### 6.9.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### 6.9.2 Clauses du Guide des CCUA

A3060C (2008-05-12) Attestation du contenu canadien

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (*insérer le nom de la province ou du territoire précisé par le soumissionnaire dans sa soumission, s'il y a lieu*), et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales 2010C (2014-06-26) – services (Complexité moyen) ;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- c) Annexe A, Énoncé des Besoin;
- d) Annexe B , Fixation de prix ;e) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_, clarifiée/modifié le \_\_\_\_\_.

## **6.12 Clauses du *Guide des CCUA***

Clauses du guide des CCUA G1005C (2008-05-12) Assurances

## ANNEXE 'A' ÉNONCÉ DES BESOIN

### ÉNONCÉ DES BESOINS – Camp de voile /Région Montréal-Lanaudière

2015 - 2018

#### 1. DESCRIPTION DES BESOINS

- 1.1 Fourniture des services d'hébergement, d'alimentation et d'entreposage et des facilités nécessaires à la conduite de stages de voile (embarcation moteur et de canot) de fins de semaine pour une population maximale de 750 cadets de la Marine de la Région de l'Est par année à partir du **1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018**. Les fins de semaine requises pour la première année sont énumérées au tableau et sont à partir du **15 mai au 14 juin 2015** et du **11 septembre au 5 octobre 2015**. Un service d'entreposage est aussi requis pour la durée du contrat. Des bâtiments séparés sont requis pour séparer le personnel ainsi que les cadets masculin et féminin. Ces bâtiments seront utilisés à partir de 19h30 les vendredis soirs à 18h00 les dimanches soirs. Le nombre de cadets serait entre 50 et 120 pour chaque fin de semaine. Les besoins plus spécifiques sont dans le document ci-dessous. **Bien que les dates ainsi que le nombre de participants pour les années suivantes (2016-2017 et 2017-2018) soient estimées être semblables à ceux de l'année 2015, elles seront cependant confirmées le 1er décembre de chaque année précédente.**
- 1.2. Fournir l'espace pour déposer un (1) contenant d'entreposage de produits pétroliers et garer une remorque fermée, fournis par Le Ministère, pour la durée du contrat. De plus, l'espace d'entreposage nécessaire au matériel nautique (mâts, voiles, vestes de flottaison, rames, etc.) dans un local fermé pour les périodes du 1<sup>er</sup> mai au 24 juin et du 1 septembre au 15 octobre 2015 de chaque année.
- 1.3. Le Locateur fournira également l'espace d'entreposage nécessaire à une télévision et un magnétoscope fourni par Le Ministère, de même que l'espace d'entreposage nécessaire pour 16 voiliers, 3 chaloupes ou zodiac avec moteur à essence 4 temps (entendu que ces deux embarcations moteur seront utilisées sur le lac ), 4 baleinières à rame et voile, pour la période du 1<sup>er</sup> mai au 24 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2015.
- 1.4. De plus, le Locateur fournira un espace d'entreposage extérieur pour les équipements ci-haut mentionnés, pour la durée total du contrat à un endroit du site à être déterminé entre les deux (2) parties. Le Locateur s'engage à effectuer une vérification hebdomadaire de l'équipement du Ministère et à en avertir celui-ci dans le cas de vol ou vandalisme de ce même équipement.
- 1.5. Fournir 2 quais complets avec taquet pour les périodes du 1<sup>er</sup> mai au 24 juin et du 1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre de chaque pour l'amarrage de quatre baleinières; le Locateur fournira un local (cafétéria) qui sera utilisé comme salle de réunion ou salle de classe à chaque fin de semaine d'activités ainsi que l'accès à un téléphone pour le directeur militaire du centre de voile.
- 1.6. Fournir un service d'alimentation pour les stagiaires selon l'horaire suivant et le menu indiqué à la dernière page:
- |                              |                   |
|------------------------------|-------------------|
| a. déjeuner :                | 07h00 à 08h00;    |
| b. dîner :                   | 12h00 à 13h00;    |
| c. souper :                  | 17h00 à 18h00; et |
| d. suppléments énergétiques: | 20h15             |

- 1.7. La composition de repas sera conforme au plan de menus ci-bas; les convives choisiront d'avance, sur un formulaire de choix de menus produit par Le Locateur, un menu parmi les menus proposés pour le lendemain.

## 2. DURÉE DU CONTRAT :

- 2.1 Ce contrat est requis pour une durée d'une (1) année soit les années 2015 à 2016, avec deux (2) années d'option prise une à la fois. Pour cette année, le contrat débutera le 1<sup>er</sup> avril 2015 et se terminera le 31 mars 2016. Les dates ainsi que les besoins pour les années suivantes (2016-2017 et 2017-2018) seront confirmées pour le 1<sup>er</sup> décembre de chaque année précédente.

**NOTE : L'augmentation acceptée par le MDN pour les années subséquentes est selon l'«indice du prix à la consommation» de chaque année pour l'alimentation et l'hébergement.**

## 3. EXIGENCES :

- 3.1 Le nombre total de participants, incluant le personnel-cadre ne pourra excéder 750 participations pour les NEUF (9) fins de semaine d'activités prévues au tableau ci-dessous. Une confirmation téléphonique du nombre de participants prévus, sera faite au plus tard chaque mardi midi précédant l'activité planifiée. Bien que ces réservations soient faites quatre jours précédant l'activité, le nombre de participants pourrait cependant varier pour raisons de refus de dernière minute, de certains stagiaires, de participer au week-end d'activités; Conséquemment, Le Ministère ne s'engage à ne payer les repas que pour le nombre de participants indiqué sur la liste nominative accompagnant la facture d'alimentation, advenant que le nombre de participants soit inférieur à 90 % du nombre des réservations faites, Le Ministère s'engage à payer ce manque à gagner, et ce, jusqu'à concurrence de 90 % du nombre de participants pour lesquels une réservation a été faite.
- 3.2 Le Ministère s'engage à payer pour tous bris ou dommages qu'il causerait aux logements ou à l'ameublement des logements qu'il occupe et qui découlerait de causes autres que de l'usure normale occasionnée par un usage normal; ces bris devraient toutefois être vérifiables et authentifiés par le responsable militaire du site de voiles.

## 4. CRITÈRES OBLIGATOIRES

- 4.1 Avoir un plan d'eau d'une longueur de plus de 1 km
- 4.2 Avoir un plan d'eau sécuritaire (circulation de plaisancier restreinte)
- 4.3 Avoir un plan d'eau sur lequel l'utiliser d'une embarcation avec moteur à essence est permise;
- 4.4 Avoir accès à une descente de bateau pouvant recevoir des embarcations de plus de 2000 lbs;
- 4.5 Avoir suffisamment de quais afin de recevoir plus de 6 embarcations à moteur;
- 4.6 Avoir un plan d'eau d'une profondeur de plus de 2 mètres;
- 4.7 Avoir un plan d'eau où le vent est régulier (pour voilier);
- 4.8 Avoir la possibilité d'héberger plus de 100 personnes à moins de 1km du plan d'eau;

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

- 4.9 Avoir accès à une cafétéria qui peut nourrir plus de 100 personnes à moins de 1km du plan d'eau;
- 4.10 Avoir accès à un centre hospitalier à moins de 30 minutes du plan d'eau;
- 4.11 Doit être situé dans un rayon maximum de 50 km du code postal H7B 1B5 (Laval) puisque la majorité des corps de cadets de la marine se situent dans cette région.

## PLAN DE MENU

### DÉJEUNER

- (1) Un fruit citron ou un jus de fruit ou de légumes; et
- (2)
  - (a) céréales; ou
  - (b) 2 œufs, au choix du convive; ou
  - (c) un mets de déjeuner (exemple: crêpes, pain doré, etc.) ; et
- (3) une sorte de viande à déjeuner ainsi que du fromage ou du yogourt; et
- (4) un plat de légumineuses ou de légumes (exemple: fèves au lard, pommes de terre rissolée, etc.); et
- (5) deux sortes de pain avec margarine et confitures; et
- (6) 2 breuvages chauds de 200 ml chacun (chocolat et café) et deux froids incluant du lait.

### DÎNER et / ou SOUPER

- (1) Une soupe ou l'équivalent; et
- (2) deux plats de résistance chauds servis avec les accompagnements appropriés; et
- (3) une pomme de terre ou l'équivalent (exemple: riz, nouilles, etc.) et
- (4) un autre légume chaud; et
- (5) salades et crudités; et
- (6) deux choix de desserts; et
- (7) pains, margarine, condiments; et
- (8) deux breuvages chauds de 200 ml chacun (thé, café) et deux froids incluant du lait.

### PANIERS -REPAS :

- (1) Un sandwich fait de viande tranchée et un sandwich avec une garniture mélangée ou une assiette anglaise avec de la viande, de la volaille ou du poisson, petits pains etc.; et
- (2) salade ou bâtonnets de légumes; et
- (3) condiments appropriés pour les sandwiches et la salade; et
- (4) fruits frais ou en conserve; et
- (5) une pâtisserie; et
- (6) deux breuvages dont un lait.

### SUPLÉMENTS ÉNERGÉTIQUES :

Un supplément énergétique consiste en un breuvage et un aliment (pâtisserie, fruit ou biscuits en emballage individuel).

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

### PROGRAMME DE VOILE - Montréal-Lanaudière 2015-2016

DATES	DÉJEUNER	DÎNER	SOUPER	SUPPLÉMENTS	HÉBERGEMENT
15 mai 2015					X
16 mai 2015	X	X	X	X	X
17 mai 2015	X	X	X		
22 mai 2015					X
23 mai 2015	X	X	X	X	X
24 mai 2015	X	X	X		
29 mai 2015					X
30 mai 2015	X	X	X	X	X
31 mai 2015	X	X	X		
5 juin 2015					X
6 juin 2015	X	X	X	X	X
7 juin 2015	X	X	X		
12 juin 2015					X
13 juin 2015	X	X	X	X	X
14 juin 2015	X	X	X		
11 sept 2015					X
12 sept 2015	X	X	X	X	X
13 sept 2015	X	X	X		
18 sept 2015					X
19 sept 2015	X	X	X	X	X
20 sept 2015	X	X	X		
25 sept 2015					X
26 sept 2015	X	X	X	X	X
27 sept.2015	X	X	X		
2 oct. 2015					X
3 oct. 2015	X	X	X	X	X
4 oct. 2015	X	X	X		

**NOTE:**

Les dates pour les autres années seront presque similaires à ce tableau et seront fournies au fournisseur en début de l'année suivante.

Solicitation No. - N° de l'invitation  
W3380-14Z009/A  
Client Ref. No. - N° de réf. du client  
W3380-14Z009

Amd. No. - N° de la modif.  
File No. - N° du dossier  
MTA-4-37246

Buyer ID - Id de l'acheteur  
MTA309  
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

**ANNEXE 'B'**  
**FIXATION DES PRIX**

**A. PROGRAMME DE VOILE - Montréal-Lanaudière 2015-2016**

Service	Quantité	Prix unitaire	Total
Hébergement	18 nuitées	\$	\$
Déjeuners	1500 déjeuners maximum	\$	\$
Dîners	1500 dîners maximum	\$	\$
Soupers	1500 soupers maximum	\$	\$
Suppléments énergétiques	750 suppléments maximum	\$	\$
<b>Total</b>			\$

**B. PROGRAMME DE VOILE - Montréal-Lanaudière 2016-2017**

Service	Quantité	Prix unitaire	Total
Hébergement	18 nuitées	\$	\$
Déjeuners	1500 déjeuners maximum	\$	\$
Dîners	1500 dîners maximum	\$	\$
Soupers	1500 soupers maximum	\$	\$
Suppléments énergétiques	750 suppléments maximum	\$	\$
<b>Total</b>			\$

**C PROGRAMME DE VOILE - Montréal-Lanaudière 2017-2018**

Service	Quantité	Prix unitaire	Total
Hébergement	18 nuitées	\$	\$
Déjeuners	1500 déjeuners maximum	\$	\$
Dîners	1500 dîners maximum	\$	\$
Soupers	1500 soupers maximum	\$	\$
Suppléments énergétiques	750 suppléments maximum	\$	\$
<b>Total</b>			\$